



## COMMISSION TECHNIQUE

DISTRICT DE L'YONNE DE FOOTBALL

10 avenue du 4ème Régiment d'Infanterie  
BP 369 - 89006 AUXERRE Cedex

Tel : 03 58 43 00 60

Mail : ffrancquembergue@yonne.fff.fr

### PV160Tech19

#### Réunion téléphonique du mardi 20 février 2024

**Présents :** Messieurs Alexandre GUIDOU, Florian GUILBERT, Anthony OUMEDJKANE, Jérôme POUSSARD, Thomas TALLANDIER

Début de la réunion : 12h00

#### 1. Championnat U13

La commission prend note du mail de Malay le Grand en date du 12 février 2024 via la messagerie officielle demandant la rétrogradation de leur équipe U13 de D2 à D3.

La commission prend note du PV de la commission sportive en date du 13 février validant la demande de Malay.

L'équipe U13 de Malay est donc intégrée au championnat U13 D3 poule A en lieu et place de l'exempt. La commission annule les résultats de l'équipe de Malay en U13 D2.

La commission replanifie les matchs en retard en U13 D3 :

- Sergines-Malay le 06.04.2024
- St Denis-Malay le 13.04.2024.

En cas d'impossibilité de jouer aux dates mentionnées ci-dessus, les clubs doivent se mettre d'accord entre eux sur une autre date et ce au plus tard le mercredi 22 mai.

#### 2. Challenge U13

Le tirage au sort des ¼ de finale à eu lieu ce jour au District par Christophe GIOE (Président de la CDA Yonne) :

##### U13 Elite :

Stade Auxerrois – Entente Florentinoise  
Aillant – Avallon  
AJA 2 – Joigny  
Sens FC 2 – Appoigny

##### U13 Excellence :

Chablis – Charmoy  
St Georges – Champigny  
2<sup>ème</sup> du plateau de St Fargeau – 1<sup>er</sup> du plateau de St Fargeau  
Tonnerre – Monéteau

U13 Espoir :

Charbuy – Chevannes ou Toucy  
Sens FP – Charny  
Gurgy – Pont sur Yonne  
St Denis les Sens – Quarré les Tombes

Les clubs nommés en premier reçoivent.  
Les matchs se joueront le 13 avril 2024.

### 3. Plateaux jeunes

U6-U7

La commission prend note du PV de la commission sportive en date du 13 février 2024 concernant le mail du club de Champigny.

Conformément à l'article 177 – Formalités, alinéa 5 des RG de la FFF (« *Le club qui organise sans autorisation un match ou tournoi amical, ou y participe, ou qui n'a pas demandé en temps voulu l'autorisation nécessaire, est passible des sanctions prévues au titre 4 (droits financiers et amendes du District).* »).

La commission demande au club de Vinneuf des explications quant à son absence au plateau U6-U7 du 10 février et à sa participation à un tournoi futsal (hors département) ce même week-end dans la même catégorie.

*Les explications sont à transmettre au secrétariat du District pour le mardi 27 février.*

La commission rappelle aux clubs que leurs engagements jeunes et donc leur participation aux plateaux organisés par le District sont prioritaires sur d'autres manifestations (tournois de clubs, ...)

U10-U11

La commission prend note du PV de la commission sportive en date du 13 février 2024 concernant le mail du club de St Denis les Sens.

La commission demande au club de Sens Jeunesse des explications quant à l'annulation du plateau U11 du 10 février sans en avoir averti les clubs participants et le District.

*Les explications sont à transmettre au secrétariat du District pour le mardi 27 février.*

Fin de la réunion 13h.

Le Président de séance  
Alexandre GUIDOU

« *Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des R.G.* »